

Nicolas Revel, directeur général de l'Assurance-maladie « Nous sommes attendus sur la valeur ajoutée du DMP et sa simplicité »

Henri de Saint Roman | 12.12.2016

Dans un entretien au « Quotidien », le patron de la CNAM expose les enjeux de l'expérimentation du dossier médical partagé (DMP) qui **démarre cette semaine dans neuf départements**. Après les « précédents échecs », Nicolas Revel espère tester in vivo les fonctionnalités du DMP et en vérifier l'appropriation par les praticiens. Entretien.



Crédit Photo : S. Toubon

LE QUOTIDIEN : Selon quels critères ont été sélectionnés les départements retenus pour cette expérimentation ?

NICOLAS REVEL : Compte tenu des précédents échecs du DMP et de la complexité du sujet lié notamment à la multiplicité des acteurs concernés, il était essentiel de bien comprendre ce que sont les attentes et les conditions à remplir pour lever les blocages. Seule une approche pragmatique et progressive peut permettre d'avancer. J'ai ainsi souhaité que nous démarrions par une phase pilote qui concernera 9 départements. Elle commence cette semaine et durera pendant toute l'année 2017. Ce sont des départements aux profils variés, ruraux, urbains, denses, sous-denses, avec des gros centres hospitaliers ou des structures plus modestes. Certains s'étaient déjà impliqués dans des phases de développement du précédent DMP, d'autres pas. Ces territoires sont donc représentatifs de la diversité des situations démographique, sanitaire, et de connaissance préalable de l'outil.

Qu'allez-vous tester concrètement ?

L'objectif de cette phase pilote est de valider la simplicité et l'appropriation des nouvelles modalités de création, d'alimentation et d'utilisation du DMP que nous avons développées au cours des derniers mois. Elles doivent permettre d'augmenter rapidement le nombre des dossiers ouverts et d'en favoriser l'utilisation.

Les caisses concernées inviteront tous les assurés – par mail ou par courrier – à ouvrir leur DMP. Ils pourront le faire directement en ligne. Nous accompagnerons également les professionnels de santé sur la manière de les alimenter et de les consulter, directement à travers leur logiciel métier. Nous proposerons en mars prochain aux patients une application mobile pour faciliter la consultation de leur dossier.

Cette phase doit nous permettre de tester in vivo ces nouvelles fonctionnalités et de vérifier dans quelle mesure les professionnels de santé, aussi bien en établissements qu'en ville, se les approprient, et s'il faut opérer des corrections ou ajouter des fonctionnalités supplémentaires.

Cela suppose-t-il une communication des caisses en amont ?

L'information et l'accompagnement des acteurs sont bien évidemment nécessaires et cela a démarré. Les représentants des professionnels de santé et les établissements ont été sensibilisés et associés à la démarche. L'accueil est plutôt favorable. Il y a un intérêt de principe, même si nous sommes attendus sur la valeur ajoutée de l'outil, et sur la simplicité de son usage. Tous les médecins et établissements de ces neuf départements ont vocation à utiliser le DMP. Ils ne le feront que si un grand nombre d'assurés ouvrent un DMP et s'ils y trouvent une information utile et facilement exploitable.

À quelle échéance pourra-t-on parler de généralisation du DMP ?

Notre objectif est de démarrer la généralisation fin 2017 ou début 2018 mais il est trop tôt pour en fixer précisément le calendrier et les modalités. Passerons-nous directement à l'ensemble des départements ou par des étapes intermédiaires ? On verra. Voyons déjà comment cela fonctionne dans les mois qui viennent. L'évaluation nous permettra de préciser la suite. Nous communiquerons sur un bilan intermédiaire à l'été prochain.

Source : [Le Quotidien du médecin n°9542](#)

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des services ou des offres adaptés à vos centres d'intérêts | [Poursuivre](#) - [En savoir plus](#)

- Masquer